



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE

PROCES VERBAL N° 01 – SAISON 2019/2020

Réunion du :	11/07/2019
Président :	M. TESSIER Yannick
Présent(s) :	M. CHARBONNIER Jacques M. PAUVERT Frédéric, M. PHILIPPEAU Dominique
Excusé(s) :	M. BAILLOUX Patrice, M. DEVID Serge, M. QUIGNON Jacques, M. SALMON Eric

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des RG FFF et LFPL.

1. Approbation des Procès-verbaux

Le procès-verbal n°26 du 18/06/2019 pour la saison 2018/2019 est approuvé.

2. Championnat saison 2019-2020

Rappel des principes de constitution des groupes

- *Répartir équitablement les montées, les maintiens et les descentes dans les différents groupes.*
- *Répartir équitablement les équipes 1, 2, 3 ...*
- *Répartir équitablement les équipes par rapport aux groupes de la saison passée*

Après l'application de ces principes, la commission lit les desideratas exprimés par les clubs qu'elle peut prendre en compte s'ils ne contredisent pas les principes évoqués ci-dessus.

➔ 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} divisions

La commission vérifie l'engagement des équipes dans ces 3 divisions. Toutes les équipes se sont engagées.

La commission finalise ensuite les groupes de première, de deuxième et de troisième divisions pour validation par le Bureau du Comité de direction du District avant diffusion.

➔ 4^{ème} division

La commission vérifie l'engagement des équipes dans ces 3 divisions.

Non engagement des équipes suivantes :

- Andrezé Jub Jallais FC 3
- Avrillé AS 3
- Brion JS 1 (demande à jouer en division 5)
- St Michel Prévrière AS (club mis en sommeil)
- Trélazé Eglantine 3

Fusion des clubs suivants :

- Chatelais FC et Nyoiseau BGFC : Chatelais Nyoiseau

Afin de remplacer ces équipes, après sollicitation et accord, la commission procède au repêchage des équipes suivantes selon le principe du tableau général des accessions qui alterne repêchage et accession :

- Toutlemonde Maulévrier US 3 (repêchage)
- St Laurent Mesnil FC 2 (accession)
- St Barthélémy Foot 2 (repêchage)
- Les Rairies AS 1 (accession)
- 5^{ème} équipe parmi les suivantes :
 - o 1 - Angers MAFCA (selon décision CD Appel Règlementaire)
 - o 2- Cantenay Epinard 3 (sous réserve accord du club)
 - o 3- Mazé US 2

La commission prépare et finalise également les groupes de 4^{ème} division pour validation par le Bureau du Comité de direction du District avant diffusion.

➔ **5^{ème} division**

La commission pointe les équipes engagées à ce jour (79). Les clubs auront jusqu'au dimanche 8 septembre pour modifier leurs engagements sans incidence financière ou sportive.

3. Coupes et challenges saison 2019-2020

La commission prend connaissance des différents mails reçus des clubs souhaitant modifier leurs engagements en coupes et challenges. Les modifications informatiques sont effectuées.

Elle vérifie ensuite les engagements dans l'ensemble des coupes/challenges et relève toutes les anomalies.

Un courrier sera envoyé à chaque club afin de corriger les erreurs d'engagement, la date butoir étant fixée au **31 juillet 2019**.

Les listes des équipes engagées dans les différentes coupes et challenges paraîtront sur le site du district pour les vérifications des clubs.

4. Courrier(s)

Mail de M. LORTON Hervé, Président de St Augustin Futsal, reçu le 8 juillet 2019.

La Commission prend connaissance du courriel.
Considérant qu'il ne s'agit ni d'une réserve ni d'une réclamation parvenue dans les délais réglementaires, la commission classe le dossier.

5. Prochaine(s) réunion(s)

Jeudi 8 août 2019

Le Président	Le Secrétaire de Séance
Yannick TESSIER	Jacques CHARBONNIER

